TGIRT-SUD

COMPTE RENDU DE LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (SUD) TENUE À BONAVENTURE, LE 7 JUILLET 2010

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue et ouverture de la rencontre
2. Mise en contexte et explication des objectifs de la rencontre
3. Présentation des partenaires
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. La mise en place des TGIRT
6. Proposition d'un mode de fonctionnement
7. La GIRT dans la planification forestière
8. Portrait synthèse du territoire
9. Session de travail sur l'identification des préoccupations liées à l'aménagement forestier
10. Proposition d'un calendrier pour les prochaines rencontres
11. Autres attentes des partenaires envers le processus de la TGIRT
12. Évaluation de la rencontre
13. Fin de la rencontre

PRÉSENCES (20 PERSONNES)

BELZILE, Robert	Groupe de scieries GDS inc.
CHOUINARD, Michel	Conseil de l'eau – Sud
CORMIER, Ronald	ZEC Bonaventure
DESJARDINS, Pier-Luc	Gaston Cellard inc.
GAMACHE, Marco	Bois d'œuvre Cédrico
HUARD, Marc	Félix Huard
ISABEL, Gaston	Uniboard Canada
LEBLANC, Philippe	TEMREX
MALAFENT, Martin	Détenteur de baux acéricoles
PITRE, Joseph	TEMBEC
ROMAGNÉ, Thomas	MRC Bonaventure
BERNIER, Thomas	CRÉGÎM – Coordonnateur de la CRNT
LEPAGE, Annie	CRÉGÎM – Agente de concertation (milieu forestier)
BRIÈRE, Marie-Claude	Animatrice
HUDON, Jean-François	Animateur
HUNT, Douglas	CRNT – Commissaire
LANDRY, Gilles	CRNT – Commissaire
MOLLOY, Roger	CRNT – Commissaire
DELORME, Marc-André	MRNF
DESMEULES, Pierre	MRNF
LACHANCE, Bruno	MRNF

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La rencontre débute à 9 h. Thomas Bernier souhaite la bienvenue à tous. Il mentionne que la rencontre sera animée par Jean-François Hudon de la firme Activa Environnement et par Marie-Claude Brière de la firme MC Brière.

2. MISE EN CONTEXTE ET EXPLICATION DES OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Jean-François Hudon et Marie-Claude Brière expliquent que le rôle des animateurs est de s'assurer du bon déroulement de la journée et de veiller à ce que tous puissent participer de façon équitable. Il fait un bref retour sur le contexte du nouveau régime forestier et explique que les trois objectifs principaux de la rencontre sont les suivants :

- La mise à niveau de tous les partenaires sur la mise en place des TGIRT;
- Bonifier et adopter le mode de fonctionnement de la Table;
- Amorcer les activités d'identification de préoccupation avec le MRNF.

Marie-Claude Brière tient à ce que tous les participants prennent en considération les principaux points qui visent à réussir l'exercice de concertation, soient :

- Être brefs et directs;
- Attaquer les idées et non les personnes;
- Osez prendre la parole et être ouvert à la diversité;
- Partagez ses commentaires;
- Être ponctuel.

Elle explique ensuite la notion de consensus et elle propose un système de carton de couleur afin de faciliter l'atteinte de ce dernier.

3. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Marie-Claude Brière propose de faire un tour de table. Les participants se nomment et expliquent pourquoi ils ont décidé de participer à la rencontre.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-François Hudon fait la lecture de l'ordre du jour. Il précise que la présentation de Pierre Desmeules sur la GIRT sera présentée avant la présentation du territoire par Marc-André Delorme. L'ordre du jour est accepté par les participants.

5. LA MISE EN PLACE DES TGIRT

À l'aide d'une présentation PowerPoint, Thomas Bernier effectue un rappel du rôle de la CRNT et de la CRÉGÎM dans la mise en place des TGIRT et fait un retour sur le schéma de concertation régional. Il explique plus précisément les liens entre les TGIRT, les PAFI et la CRNT. Marco Gamache mentionne qu'il aurait préféré qu'il y ait quatre tables pour chacune des UAF du côté sud (111-51 à 111-54) au lieu d'une seule table. Bruno Lachance explique qu'il y a présentement un processus de fusion légal pour ces UAF et que la Gaspésie est une des seules régions du Québec où les UAF sont morcelées. Il ajoute que la fusion est une question d'efficience et de simplification.

6. PROPOSITION D'UN MODE DE FONCTIONNEMENT

Thomas Bernier indique aux intervenants que les principaux points qui seront traités par rapport au mode de fonctionnement sont les suivants :

- Mandat des TGIRT;
- Rôles et responsabilités des acteurs associées aux TGIRT;
- Principes de la TGIRT;
- Composition de la TGIRT;
- Les rencontres de la TGIRT;
- Le Quorum;
- La prise de décision par consensus;
- Le règlement de différends;
- Le code d'éthique.

Thomas Bernier et Jean-François Hudon expliquent que le but de la journée est d'en adopter le plus possible, mais certains points pourront être reportés à une prochaine rencontre s'il n'y a pas de consensus. Marie-Claude Brière ajoute que le mode de fonctionnement défini par les participants peut différer d'une Table à l'autre. Pour faciliter les discussions sur le mode de fonctionnement qui suivront, Thomas Bernier et Jean-François Hudon expliquent les différences entre les termes « représentant », « délégué » et « membre de la Table ». Joseph Pitre demande à ce que « se faire représenter par une autre personne qui ne représente pas un groupe » soit ajoutée à la définition de délégué. Gaston Isabel demande à ce que la définition de « substitut » soit ajoutée au chapitre 2 du document.

Mandat des TGIRT

Thomas Bernier explique que le principal mandat des TGIRT est de participer à la confection du PAFI tout en prenant en compte les intérêts et les préoccupations des personnes/groupes concernés par l'aménagement forestier. Marco Gamache aimerait que la notion de collaboration à l'élaboration des PAFI soit éclaircie. Pierre Desmeules et Marc-André Delorme expliquent qu'il y aura un processus de rétroaction entre le MRNF et les intervenants. Ils ajoutent que si les propositions font consensus et qu'elles respectent le cadre réglementaire, ces dernières ont de fortes chances d'être acceptées. À la suite des discussions, le mandat est approuvé par tous les participants.

Rôles et responsabilités des acteurs associés aux TGIRT

Thomas Bernier explique les rôles des divers acteurs, soient la DGR, la CRÉGÎM, les délégués et les représentants. Joseph Pitre se questionne sur la légitimité d'exclure un membre qui manque deux rencontres d'affilée. Thomas Bernier explique qu'il s'agit d'une proposition et qu'il faut que la Table prenne position sur ce point. Il ajoute qu'il faut toutefois réfléchir à la notion de quorum et à l'efficience de la Table. Michel Chouinard propose d'ajouter la mention « sans raison valable » à la clause pour régler le problème. Pour sa part, Thomas Romagné croit qu'il est important qu'un groupe qui se fait représenter ait la possibilité de changer de représentant ou de délégué lorsque ce dernier ne se soumet pas à une implication suffisante. Gaston Isabel croit qu'il faudrait enlever le terme « exclusion » et laisser le soin au président de régler la situation. Marco Gamache mentionne qu'il faudrait penser à faciliter la collaboration des participants par l'utilisation de conférences téléphoniques, par exemple. Après discussion, les membres de la Table acceptent la proposition d'éliminer la notion d'exclusion comme proposée par Gaston Isabel ainsi que les autres points liés aux rôles et responsabilités des acteurs.

Principes de la TGIRT

Par manque de temps, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

Composition de la TGIRT

Thomas Bernier propose qu'il appartienne aux représentants de déterminer leur délégué. Il suggère également que les mandats des délégués soient de trois ans et renouvelables. Ensuite, M. Bernier recommande que la Table se nomme éventuellement un président et que son mandat soit d'un an et renouvelable. Finalement, il propose que les frais de déplacement puissent être remboursés par la CRÉGÎM. Les principes de la composition de la Table sont acceptés.

Les rencontres de la TGIRT

En raison du manque de temps, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

Le Quorum

Thomas Bernier propose que le quorum soit fixé à 50 % +1 des membres et 50 % +1 des secteurs. Joseph Pitre propose de trouver un principe plus simple pour le quorum. Robert Belzile croit qu'il faudrait ajouter que la Table devrait minimalement comprendre les représentants de la faune et des industriels forestiers pour avoir quorum. Après discussion, la proposition sur le quorum proposée par la CRÉGÎM et la proposition de Robert Belzile sont acceptées.

Discussion sur la composition de la TGIRT Sud

Thomas Bernier propose ensuite de discuter de la composition réelle de la Table Sud. Ronald Cormier mentionne qu'il devra vérifier avec les gestionnaires des autres rivières à saumon afin de savoir s'ils préfèrent fonctionner avec un délégué ou non. Il se demande aussi s'il ne serait pas légitime d'inclure les détenteurs de baux de villégiature en forêt. Bruno Lachance se questionne sur la nécessité de les inviter étant donné les petites superficies qu'ils occupent et la possibilité de les interpeller lors des consultations publiques. Thomas Bernier mentionne que la CRÉGÎM vérifiera d'abord s'ils possèdent un regroupement constitué. Joseph Pitre mentionne qu'il est nécessaire de ne pas exclure personne. Après discussion, il est convenu d'inviter un délégué pour les détenteurs de baux de villégiature. Michel Chouinard mentionne qu'il a discuté avec le président du club des ornithologues et qu'il semble impossible pour ce groupe de participer à la démarche. Il ajoute que la participation aux tables est un problème réel pour les organismes bénévoles. Après discussion, il est convenu que la composition de la Table sera adoptée ultérieurement.

En raison du manque de temps, les points concernant la prise de décision par consensus, le règlement de différends et le code d'éthique sont remis à la prochaine rencontre.

7. LA GIRT DANS LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

Pierre Desmeules du MRNF effectue une présentation sur la GIRT dans le processus de planification forestière. Les principaux points abordés sont :

- Le nouveau régime forestier, en bref;
- La GIRT dans le processus de planification;
- La planification forestière, grandes étapes et calendrier de réalisation.

Pierre Desmeules souligne que la confection des plans sera maintenant effectuée par le MRNF avec l'aide de la TGIRT. Il fait un retour sur le schéma du processus de confection des PAFI. Il souligne l'importance du principe de rétroaction entre le MRNF et la TGIRT. Il ajoute aussi qu'une orientation de la TGIRT qui répond aux orientations régionales et provinciales et qui fait consensus à la Table devrait normalement passer au PAFI. Joseph Pitre se questionne à propos de la place qu'aura l'établissement des aires protégées dans le processus de planification. Il ajoute qu'il faudra les considérer comme une réalité territoriale dont il faudra tenir compte dans l'élaboration des PAFI. À l'aide d'un calendrier, Pierre

Desmeules informe ensuite les intervenants des principales étapes à venir pour la réalisation des PAFI-T et PAFI-O. Pierre-Luc Desjardins demande à quel endroit s'insère le calcul de possibilité dans le calendrier. Pierre Desmeules répond qu'il est déjà en cours et qu'il sera terminé à l'automne. Bruno Lachance ajoute que le calcul pourra être revu à la suite des propositions de la Table.

8. PORTRAIT SYNTHÈSE DU TERRITOIRE

À l'aide d'une présentation PowerPoint et de cartes, Marc-André Delorme illustre les principales caractéristiques des UA 111-51, 111-52, 111-53 et 111-54 qui constitueront le territoire de la Table Sud. Ce portrait synthèse est sommaire et les valeurs qui y sont associées sont présentées à titre indicatif seulement. Il précise que le territoire de la Table Sud couvre environ 650 000 ha dont la moitié est couverte par des résineux et seulement 4 % par des feuillus. Le reste de la superficie est couverte par des peuplements mélangés. Il ajoute que le territoire de la Table se divise en deux domaines bioclimatiques, soit la sapinière à bouleau jaune sur le long du littoral et la sapinière à bouleau blanc vers le centre de la péninsule. M. Delorme informe que 19 % du territoire couvert par la Table Sud est composé de peuplements de moins de 10 ans, 40 % entre 30-50 ans et 30 % par des peuplements matures et surannés. Il mentionne toutefois qu'une bonne proportion des peuplements matures et surannés se situe dans les pentes fortes ou dans les autres types de zones inaccessibles. Il précise finalement que le calcul de possibilité forestière, la SADF, les OPMV, les priorités de récoltes et les ententes d'harmonisation sont d'autres facteurs qui devront être pris en compte lors de l'élaboration des PAFI. Ronald Cormier demande si les *Objectifs de Protection de Mise en Valeur* (OPMV) seront traités à la Table. Bruno Lachance répond que ces derniers feront partie de la *Stratégie d'Aménagement Durable des Forêts* (SADF) qui devra être considérée à la Table.

9. SESSION DE TRAVAIL SUR L'IDENTIFICATION DES PRÉOCCUPATIONS LIÉES À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Bruno Lachance explique aux participants que le but de l'exercice est d'identifier les préoccupations de chacun afin d'en retirer des enjeux à inclure au PAFI. Il invite les participants à prendre connaissance des préoccupations à l'origine des ententes d'harmonisation antérieure et à identifier celles qui sont encore d'actualité. Par la suite, les intervenants pourront remplir le formulaire de préoccupation et le faire parvenir à la CRNT avant le 28 juillet prochain. Une prolongation est possible jusqu'au 13 août 2010 pour ceux qui seraient dans l'impossibilité de fournir les documents requis. Il ajoute qu'il faut utiliser un formulaire par préoccupation et que ce dernier sera envoyé en format « Word » à tous les participants. Après avoir expliqué aux participants comment remplir le formulaire, M. Lachance les invite maintenant à faire part de leurs préoccupations afin de valider si ces dernières répondent aux attentes de l'exercice.

Philippe Leblanc se questionne sur ce qui arrivera avec les processus de certification après la fusion des UAF. Bruno Lachance mentionne qu'il ne sera possible de certifier qu'une partie du territoire de la Table. Pierre Desmeules souligne qu'il n'est pas d'obligatoire de certifier tout le territoire pour 2013. Thomas Bernier ajoute que la CRÉGÎM et la CRNT ont eu le mandat de coordonner la certification forestière de la région. Robert Belzile précise qu'il a été clairement demandé à la CRÉGÎM d'effectuer la coordination du dossier lors de la dernière Table sectorielle forêt.

10. PROPOSITION D'UN CALENDRIER POUR LES PROCHAINES RENCONTRES DE LA TGIRT SUD

Thomas Bernier propose aux participants un calendrier pour les prochaines rencontres de la TGIRT. Il souligne que cette proposition permet de maximiser la participation et le processus de concertation. Il questionne les participants afin de savoir s'ils sont disponibles à participer aux rencontres au rythme qui est proposé. Après discussion, les participants acceptent de laisser le calendrier tel quel. Les participants proposent de planifier les dates des quatre prochaines rencontres. Les dates retenues en 2010 sont :

Rencontre n° 2 : Mercredi 8 septembre

Rencontre n° 3 : Mardi 5 octobre

Rencontre n° 4 : Mardi 9 novembre

Rencontre n° 5 : Mardi 14 décembre

11. AUTRES ATTENTES DES PARTENAIRES ENVERS LE PROCESSUS DE GIRT

Aucune intervention n'est apportée.

12. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Jean-François Hudon et Marie-Claude Brière invitent les participants à remplir un questionnaire d'évaluation de la rencontre.

13. FIN DE LA RENCONTRE

Thomas Bernier remercie tous les participants. La rencontre prend fin à 16 h 25.